

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1053 du 6 septembre 1945

n° 1053

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de trois mois pour en jouir en France est accordée a M. Belau, ingénieur des travaux publics des colonies. Il pourra sur sa demande percevoir avant son départ une avance de solde dans les conditions prévues a l'article 11 du décret du 1er août 1944 susvisé.